



Développement économique de l'industrie alimentaire belge

Rapport économique annuel 2018-2019

Fevia



Contenu

[Executive summary](#)

[Chiffre d'affaires](#)

[Investissements](#)

[Commerce extérieur](#)

[Exportations lointaines](#)

[Emploi](#)

[Employeurs](#)

[Valeur ajoutée](#)

[Compétitivité](#)

[Redistribution aux autorités](#)

[Formations](#)

[Innovation](#)

Fevia

Chiffres-clés 2018



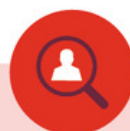
CHIFFRE D'AFFAIRES

€ **51,8** milliards
- **0,8 %**



INVESTISSEMENTS

€ **1,6** milliards
- **6,7 %**



EMPLOIS

92.743
+ **2,2 %**



EMPLOIS INDIRECTS

173.104
+ **2,0 %**



EXPORTATIONS

€ **27,6** milliards
+ **3,5 %**



IMPORTATIONS

€ **22,2** milliards
- **0,7 %**



BALANCE COMMERCIALE

€ **5,5** milliards
+ **24,8 %**



NOMBRE D'EMPLOYEURS

4.284
- **1,4 %**

Executive summary

Chiffre d'affaires

L'industrie alimentaire est le plus grand secteur industriel de Belgique

Le chiffre d'affaires sur le marché intérieur baisse de 5,3 %

Les achats transfrontaliers augmentent de 4,7 %

Investissements

L'industrie alimentaire est à nouveau le plus grand investisseur industriel

Dans l'industrie alimentaire, comme dans l'industrie manufacturière entière, les investissements diminuent

Les investissements dans la transformation du chocolat et de la confiserie augmentent de 26 % en 2018

Commerce extérieur

Excédent commercial de 5,5 milliards d'euros

54 % des exportations partent vers nos pays voisins

Les exportations lointaines affichent une croissance spectaculaire

Exportations lointaines

Les exportations vers les États-Unis augmentent de 9%

Dans le top 3 des pays lointains, deux se situent en Asie

Les boissons, les produits laitiers, le chocolat et les produits surgelés de pommes de terre sont les principaux produits d'exportation en dehors de l'UE

Fevia

Executive summary

Emploi

L'industrie alimentaire compte un quart de million d'emplois

L'industrie alimentaire est le premier employeur industriel en Belgique

L'industrie alimentaire garantit un cinquième des emplois dans l'industrie

Employeurs

96 % des employeurs occupent moins de 100 travailleurs

28 % des employeurs de l'industrie manufacturière sont actifs dans l'industrie alimentaire

L'agrandissement d'échelle se poursuit

Valeur ajoutée

L'industrie alimentaire représente environ 15 % de la valeur ajoutée de l'industrie

La valeur ajoutée de l'industrie alimentaire belge n'a augmenté que de 2,7 % en 4 ans

Le reste de l'industrie manufacturière se porte bien mieux

Marge et salaires

Une heure de travail coûte 1/5ème de plus en Belgique que dans les pays voisins

Les choix politiques ont fait augmenter la facture d'électricité des entreprises alimentaires jusqu'à 420 % en 8 ans

Les marges opérationnelles nettes sous pression

Fevia

Executive summary

Redistribution aux autorités

521 millions d'euros de précompte professionnel

L'impôt sur les bénéfices augmente de 1,2 % en 2017

En 5 ans, la redistribution aux autorités augmente de 9,5 %

Formations

18,7 % des postes vacants pour les opérateurs de production alimentation restent ouverts plus de 180 jours

Il est nécessaire d'investir davantage dans les formations sur le lieu de travail comme l'apprentissage en alternance

Nombre d'inscriptions record à des formations en 2018

Innovation

L'industrie alimentaire est pionnier dans le domaine de l'innovation organisationnelle et de l'innovation de marketing

Près de 80 % des entreprises innovantes avec des produits « nouveaux pour le marché »

18 % du chiffre d'affaires des entreprises innovantes provient de nouveaux produits

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires diminue légèrement



€ 51,8
milliards



-0,8 %
en 2018

Points à retenir

L'industrie alimentaire est le plus grand secteur industriel de Belgique (18,5 % du chiffre d'affaires total)

Le chiffre d'affaires sur le marché intérieur baisse de 5,3 %

Les achats transfrontaliers de produits alimentaires et de boissons augmentent de 4,7 %

Évolution du chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire

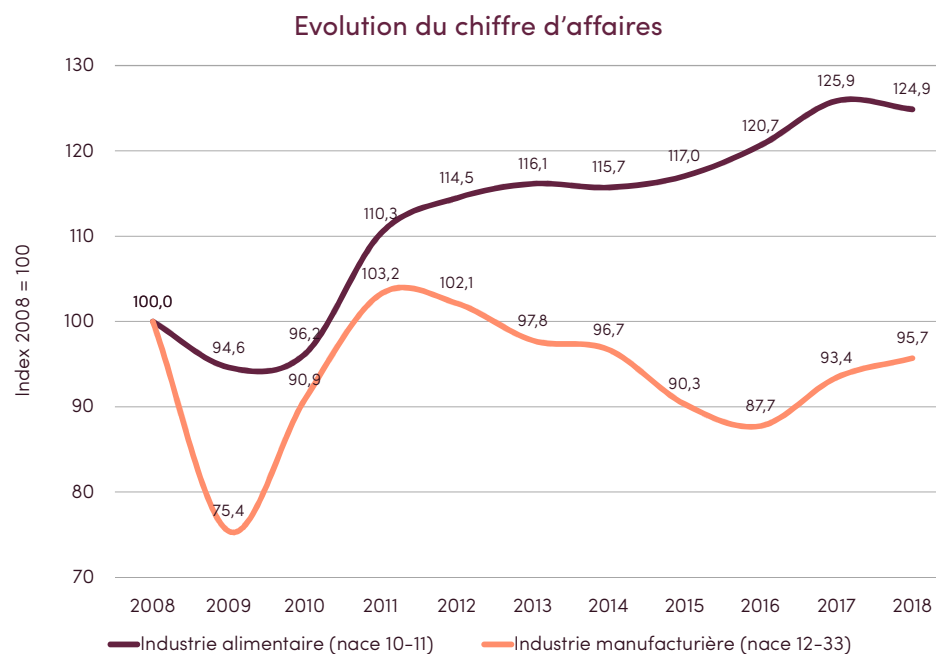
Le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire a légèrement diminué de 0,8 % en 2018 pour atteindre 51,8 milliards d'euros. Cette baisse met un terme provisoire à la période de croissance qui a débuté en 2015. Ce résultat est dû à une diminution du chiffre d'affaires intérieur.

Le reste de l'industrie manufacturière engrange une croissance positive pour la deuxième année consécutive. Toutefois à un rythme un peu plus lent que l'année dernière. Par rapport à 2017, le chiffre d'affaires dans l'industrie manufacturière a augmenté de 2,4 %.

Marché intérieur sous pression

Depuis 2016, la part du chiffre d'affaires provenant des exportations a dépassé celle acquise sur le marché intérieur. En 2018, elles représentaient respectivement 53 % et 47 %.

En raison des achats transfrontaliers et de l'internationalisation du secteur du détail, on estime que le chiffre d'affaires « intérieur » a baissé de -5,3 %.



Source: Statbel

Répartition du chiffre d'affaires

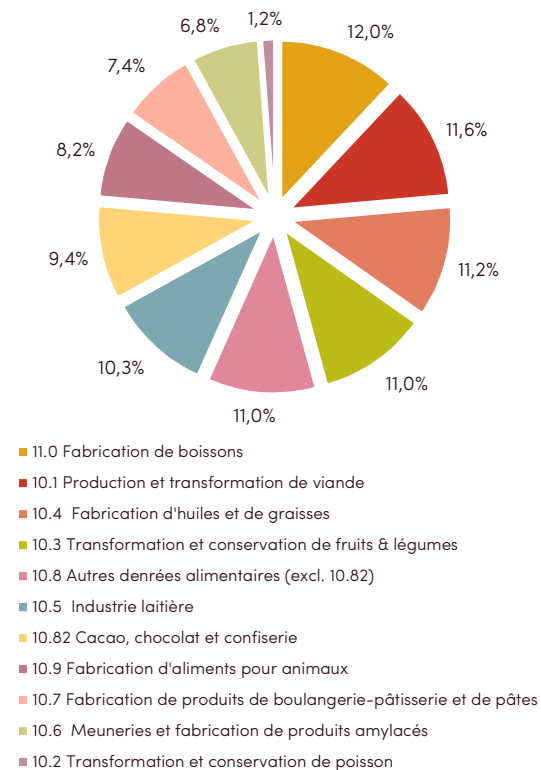
Les différents sous-secteurs assurent une part plus ou moins égale dans le chiffre d'affaires, qui avoisine les 11 %. Aucun secteur ne se démarque vraiment. Seules la fabrication de produits amylacés et de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires, et la transformation de poisson occupent une part relativement moins importante.

Les secteurs les plus importants en termes de chiffre d'affaires sont la fabrication de boissons, l'industrie de la viande et la fabrication d'huiles et de graisses. D'autres secteurs importants sont la transformation et la conservation de fruits et de légumes et la fabrication d'autres aliments.

Répartition régionale

En 2018, 82,2 % du chiffre d'affaires des produits alimentaires (à l'exclusion des boissons) a été réalisé par des entreprises en Flandre. La Wallonie représente 16,2 % du chiffre d'affaires et la Région de Bruxelles-capitale seulement 1,6 %.

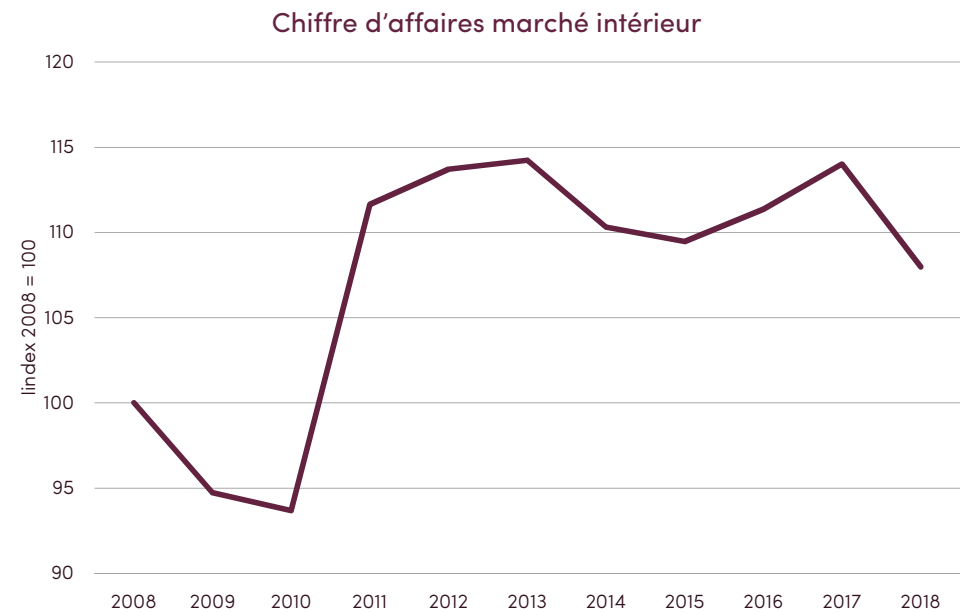
Chiffre d'affaires par sous-secteur (2018)



Source: Statbel

Marché intérieur

Depuis 2016, le chiffre d'affaires réalisé grâce aux exportations est devenu plus important que celui réalisé sur le marché intérieur. C'est dû d'une part, à l'excellente performance des exportations ces dernières années mais aussi d'autre part, à la faiblesse de la croissance sur le marché intérieur.



Source: Statbel, BNB

Investissements

Baisse des investissements



€ 1,64
milliards



-6,7 %
en 2018

Points à retenir

L'industrie alimentaire est à nouveau le plus grand investisseur industriel

Dans l'industrie alimentaire, comme dans l'industrie manufacturière entière, les investissements diminuent

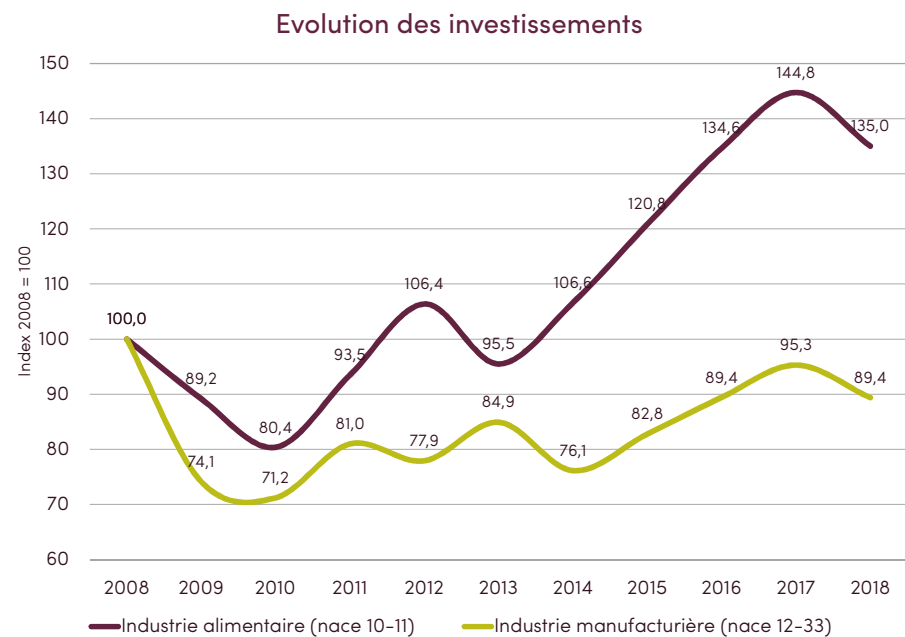
Les investissements dans la transformation du chocolat et de la confiserie augmentent de 26 % en 2018

Évolution des investissements

En 2018, l'industrie alimentaire a investi un montant de 1,64 milliard d'euros, soit une diminution de 6,7 % par rapport à 2017. Ainsi, l'industrie alimentaire reste le plus grand investisseur industriel avec environ 23 % des investissements dans l'industrie manufacturière, étant donné qu'il y a là également une diminution des investissements (-6,2 %).

En 2018, les investissements de l'industrie alimentaire sont presque 27 % plus élevés qu'en 2014. Au cours de la même période, les investissements de l'industrie manufacturière (hors industrie alimentaire) ont crû de 17 %.

En 2018, les 3 sous-secteurs les plus importants en termes d'investissements étaient la transformation et la conservation de fruits et de légumes (389 millions d'euros ; -14,6 %), la fabrication de boissons (356 millions d'euros ; -9,5 %) et la fabrication d'autres aliments (dont le chocolat, 305 millions d'euros, +13,1 %). Ensemble, ils représentaient 64 % de la totalité des investissements dans l'industrie alimentaire en 2018.



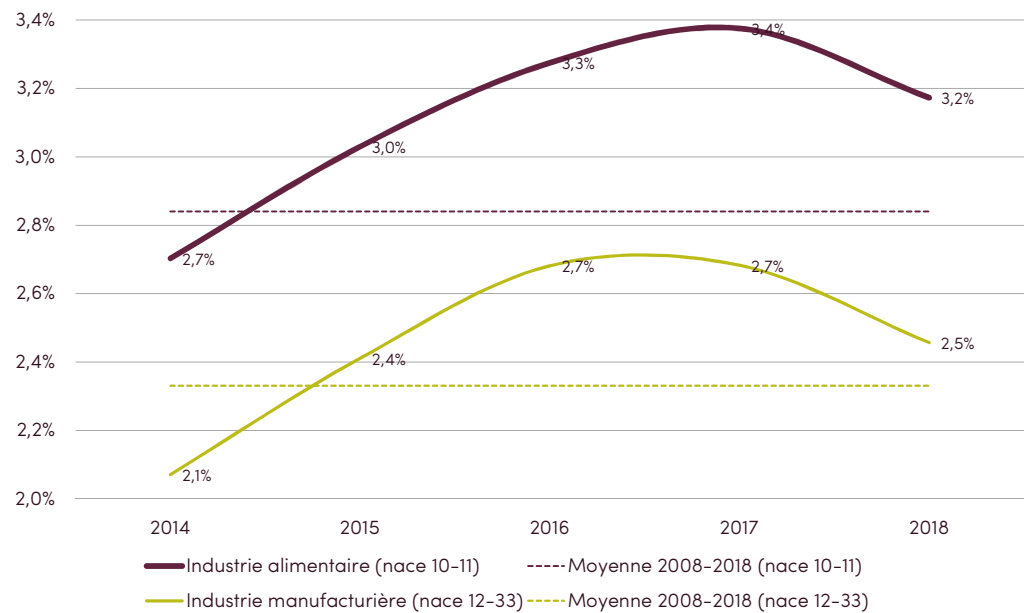
Source: Statbel

Intensité d'investissement

En 2018, la baisse des investissements (-6,7 %) combinée à une diminution du chiffre d'affaires (-0,8 %) ont entraîné une légère baisse de l'intensité d'investissement (qui mesure le ratio entre les investissements et le chiffre d'affaires).

Sur les 5 dernières années, ce ratio a été de 3,1 % dans l'industrie alimentaire par rapport à 2,5 % dans l'industrie manufacturière. En moyenne, ces 5 dernières années, l'industrie alimentaire a investi (avec un chiffre d'affaires fortement augmenté) relativement plus que l'industrie manufacturière. L'intensité d'investissement moyenne de ces 10 dernières années est même 0,5 point de pourcentage plus élevée que pour l'industrie manufacturière.

Evolution de l'intensité en investissements



Source: Statbel

L'industrie alimentaire est un grand investisseur

L'industrie alimentaire, en ce compris la fabrication de boissons, est le premier secteur de l'industrie manufacturière en ce qui concerne les investissements, devant la chimie et l'automobile.

Au niveau de l'économie dans son ensemble (hors immobilier), le secteur arrive en septième position. Le trio de tête 2018 se compose des activités d'entreposage/logistique, des producteurs de gaz et d'électricité et du commerce de détail.

Ranking	Industrie manufacturière	Mio€
1	Industrie alimentaire et fabrication de boissons	1 644 322
2	Industrie chimique	1 268 091
3	Industrie automobile	506 799
4	Industrie pharmaceutique	464 944
5	La production de produits métalliques (à l'exception de machines et outils)	458 455

Ranking	Ensemble de l'économie	Mio€
1	Entreposage et services auxiliaires des transports	3 331 220
2	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 201 997
3	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	2 457 075
4	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	2 222 901
5	Activités des sièges sociaux/ conseil d'administration	1 705 236
6	Transports terrestres et transport par conduites	1 655 443
7	Industrie alimentaire et fabrications de boissons	1 644 322
8	Travaux de construction spécialisés	1 572 169
9	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	1 287 206
10	Industrie chimique	1 268 091

Source: Statbel

Commerce extérieur

Notre moteur de croissance ralentit



€ 27,6
milliards
d'exportations



+3,5 %
en 2018
(+6,2% en 2017)

Points à retenir

Excédent commercial de 5,5 milliards d'euros (+25 % par rapport à 2017)

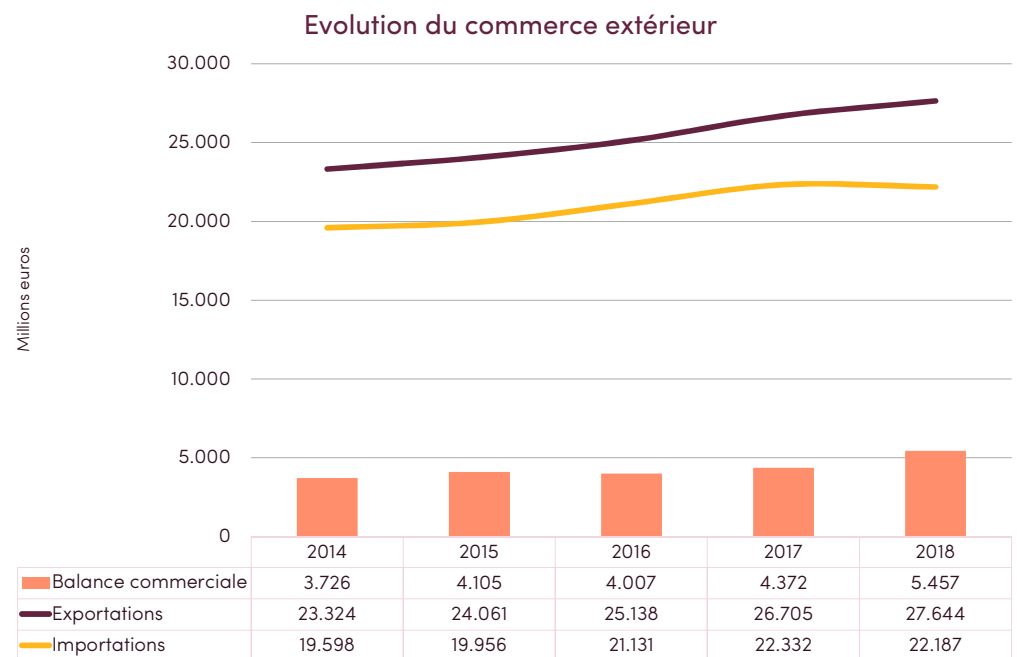
54 % des exportations partent vers nos pays voisins, mais la croissance est très limitée

Les exportations lointaines affichent une croissance spectaculaire et représentent maintenant près de 1/5ème des exportations (18 %)

Évolution du commerce extérieur

En 2018, d'après les estimations, les exportations de produits alimentaires et de boissons s'élevaient à 27,6 milliards d'euros. Les importations de ces mêmes produits représentaient une valeur de 22,2 milliards d'euros. La balance commerciale présente dès lors un excédent d'environ 5,5 milliards d'euros.

Les recettes des exportations de produits alimentaires et de boissons ont connu une progression de 3,5 % par rapport à 2017. Par rapport à 2014, il s'agit d'une augmentation de 18,5 % tandis que la valeur des importations de produits alimentaires et de boissons a augmenté de 13,2 % au cours de la même période. La balance commerciale (positive) a ainsi augmenté de 46,5 % entre 2014 et 2018.



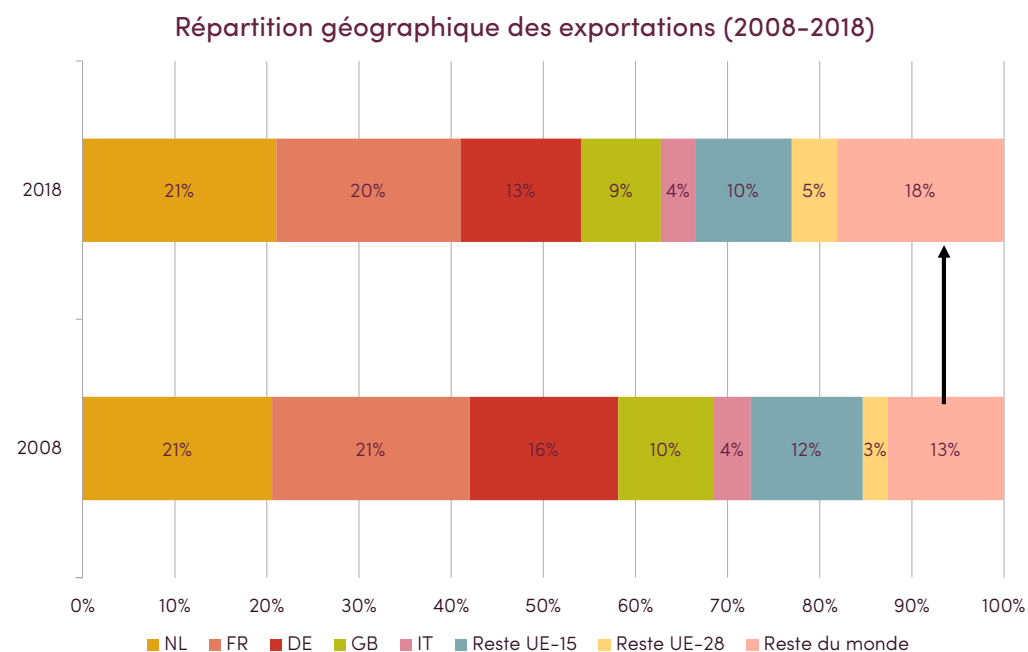
Source: BNB

Répartition géographique des exportations

Les exportations de l'industrie alimentaire belge restent principalement concentrées sur l'Union européenne, et plus encore sur nos voisins directs qui absorbent 54,1 % de l'ensemble de nos exportations. En 2018, les exportations en valeur vers l'Allemagne et la France ont diminué de 2,4 % et 0,9 % respectivement, tandis que vers les Pays-bas, elles ont augmenté de 3,8 %. Les exportations vers l'Italie ont très légèrement diminué de 0,8 % ; vers le Royaume-Uni, elles ont augmenté de 2,1 %.

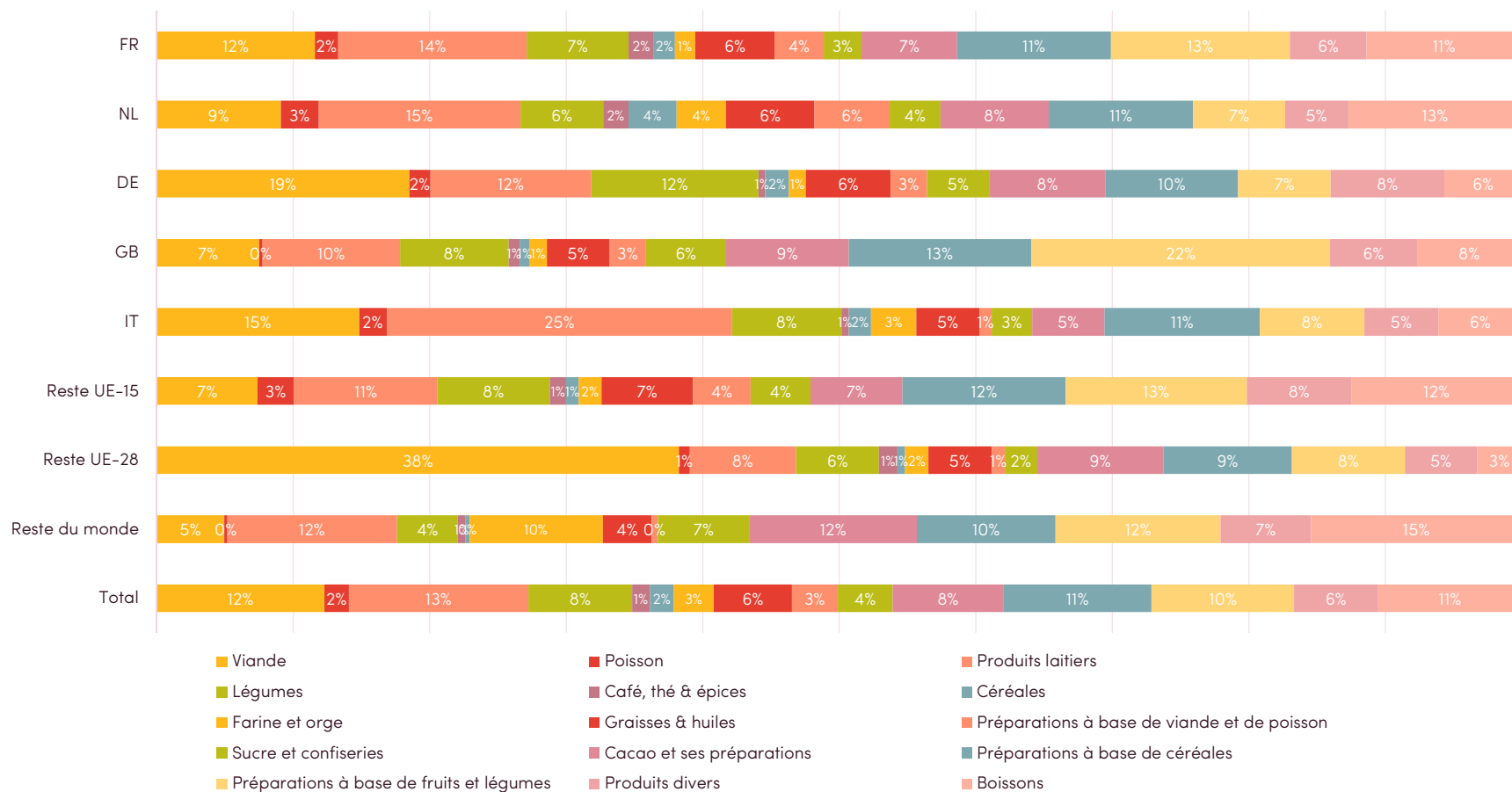
Par rapport à 2014, la part de ce top 5 des pays de l'UE a baissé de 3,1 points de pourcentage (pp) suite à la hausse des exportations vers le reste des pays de l'UE-28 (+2pp) et vers le reste du monde (+5pp).

La plupart des secteurs ont vu leurs exportations augmenter, sauf le « poisson » (-5,6 %) et les « légumes » (-5,2 %).



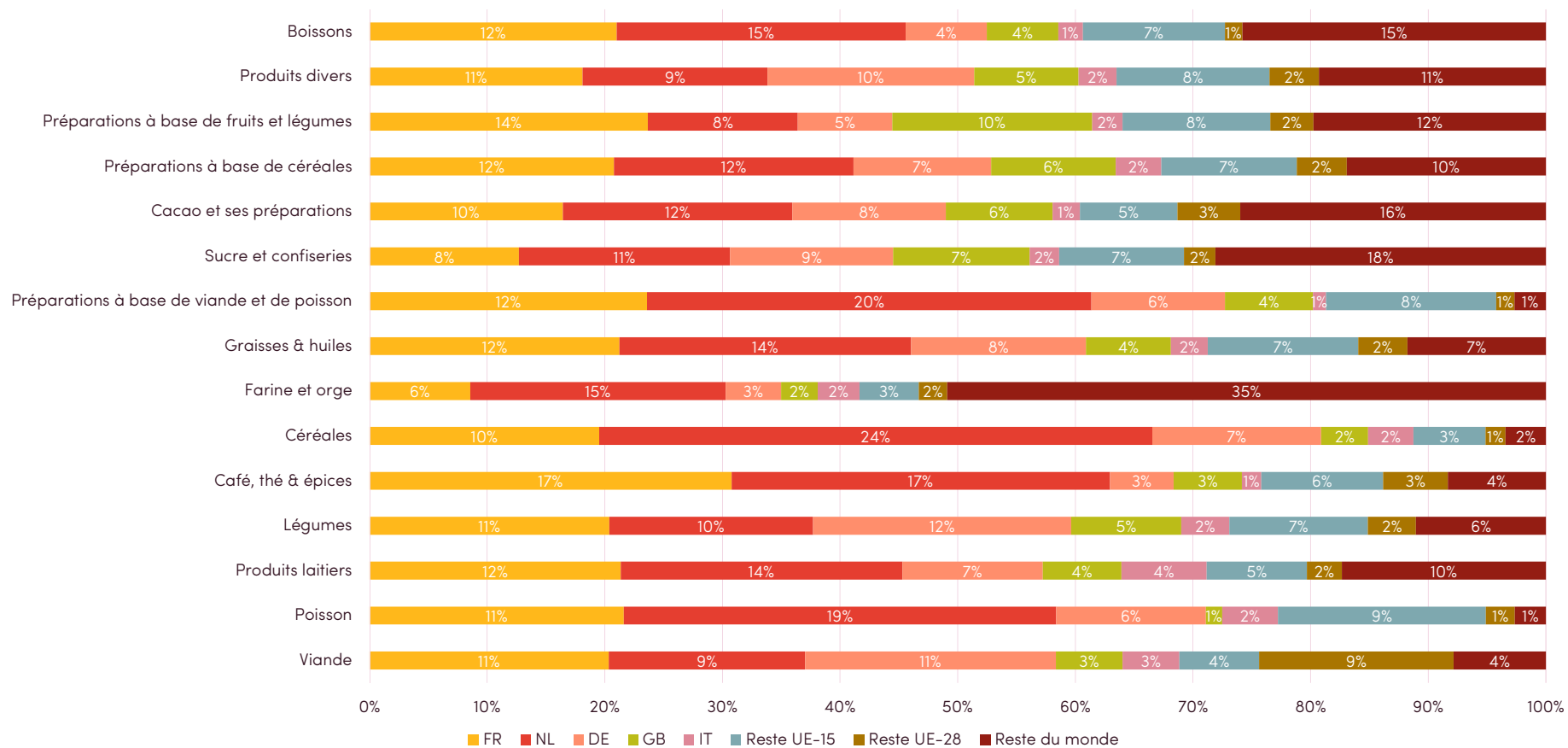
Source: BNB

Répartition des exportations par groupe de produits et par marché d'exportation (2018)



Source: BNB

Répartition des exportations par marché d'exportation et par groupe de produits (2018)



Source: BNB

Exportations lointaines

Moteur de croissance en 2018



€ 5,0
milliards



+18,3 %
en 2018

Points à retenir

Les exportations vers les États-Unis augmentent de 9 %

Dans le top 3 des pays lointains d'exportation, deux se situent en Asie

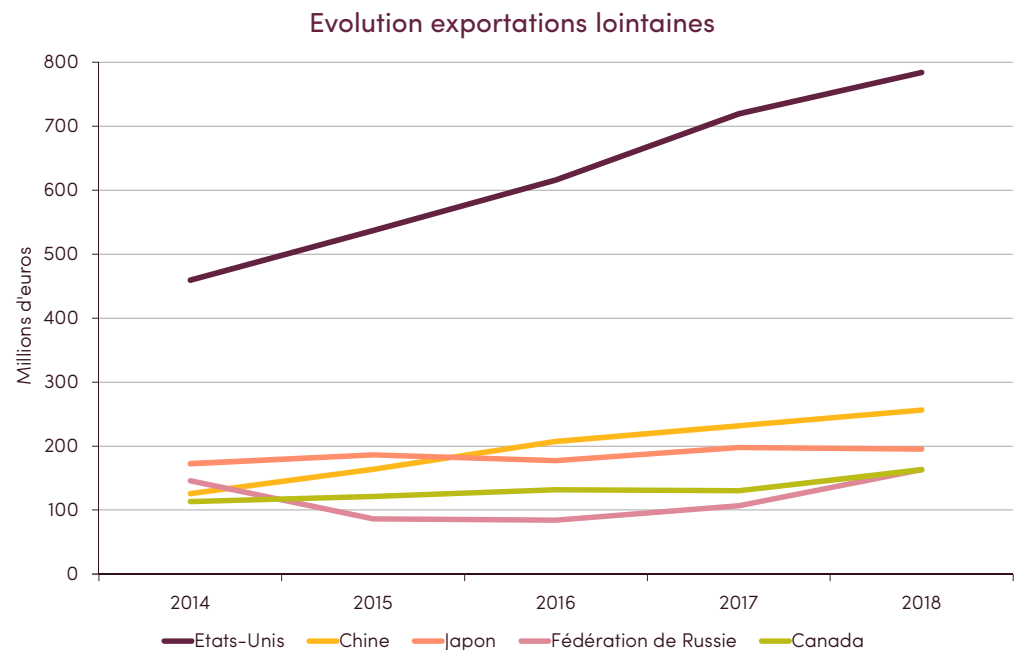
Les boissons, les produits laitiers, les produits de chocolat et les produits surgelés de pommes de terre sont les principaux produits d'exportation en dehors de l'UE

Évolution des exportations lointaines dans l'industrie alimentaire

Les États-Unis poursuivent leur ascension constante en 2018 (+71 % par rapport à 2014 et +9 % par rapport à 2017). Les exportations vers la Chine affichent également une forte progression en 2018 avec une croissance de +11 % par rapport à 2017, et une croissance de +57 % par rapport à 2015. Les exportations vers la Fédération de Russie se sont bien rétablies en 2018 avec une hausse de 53 %. Les exportations vers le Canada ont quant à elles augmenté de 25 %. Seules les exportations vers le Japon ont légèrement diminué en 2018, à hauteur de 1,4 %.

Environ 37 % des exportations hors Union européenne sont destinées à l'Asie (-1,6pp par rapport à 2017). L'Amérique du Nord arrive en deuxième position avec 19 % (-1,2pp), suivie par l'Afrique avec 18 % (+1,7pp).

La part relative des pays européens hors UE (par ex. Russie, Ukraine et Biélorussie) a progressé (+0,9pp). La part de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale dans les exportations d'une part, et celle de l'Australie et de l'Océanie d'autre part, sont restées approximativement au même niveau.



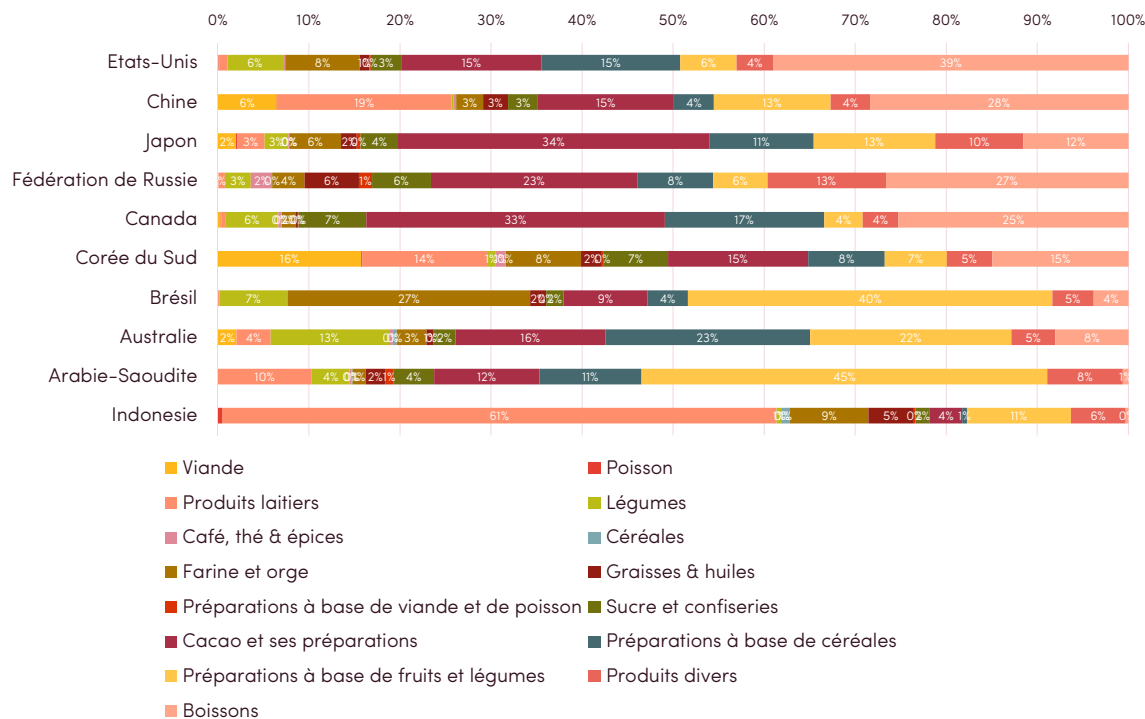
Source: BNB

Exportations lointaines par produit

Les produits d'exportation belges les plus appréciés dans les pays lointains restent la bière et le chocolat. Toutefois, les produits laitiers et les légumes surgelés affichent aussi de très belles performances.

Nos grands marchés d'exportation lointains que sont les États-Unis, la Chine, la Fédération de Russie et le Canada s'intéressent essentiellement aux produits de chocolat et aux boissons (bières). Un grand nombre de préparations à base de céréales (surtout des biscuits) sont également exportées vers le Canada. En ce qui concerne le Japon et la Chine, ce sont également les préparations de légumes (surtout les préparations surgelées de pommes de terre) qui se démarquent.

Répartition des exportations par groupe de produits pour les 10 principaux marchés d'exportation lointains (2018)



Source: BNB

Top marchés d'exportation en Europe et dans le monde



Exportations hors UE

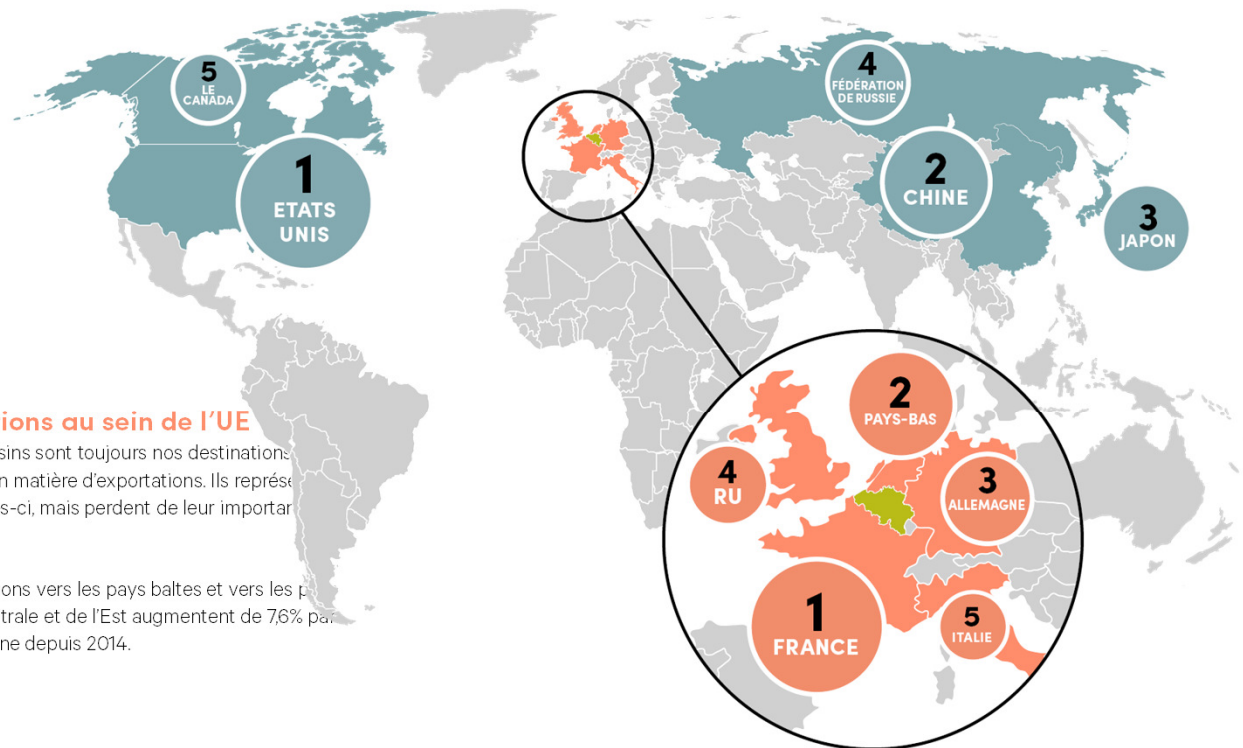
Elles représentent 18 % de nos exportations et présentent le plus de potentiel, avec l'Amérique du Nord et l'Asie comme principales régions d'exportation.

1. États-Unis (+71 % depuis 2014)
2. Chine (+104 % depuis 2014)
3. Japon (+13 % depuis 2014)
4. Fédération russe (+12 % depuis 2014)
5. Canada (+44 % depuis 2014)

Exportations au sein de l'UE

Nos pays voisins sont toujours nos destinations principales en matière d'exportations. Ils représentent 65 % de celles-ci, mais perdent de leur importance relative.

Les exportations vers les pays baltes et vers les pays d'Europe centrale et de l'Est augmentent de 7,6% par an en moyenne depuis 2014.



Emploi

Toujours LE créateur d'emplois industriels



93.000

emplois directs

173.000

emplois indirects



+2,9 %

ETP

Points à retenir

L'industrie alimentaire compte un quart de million d'emplois

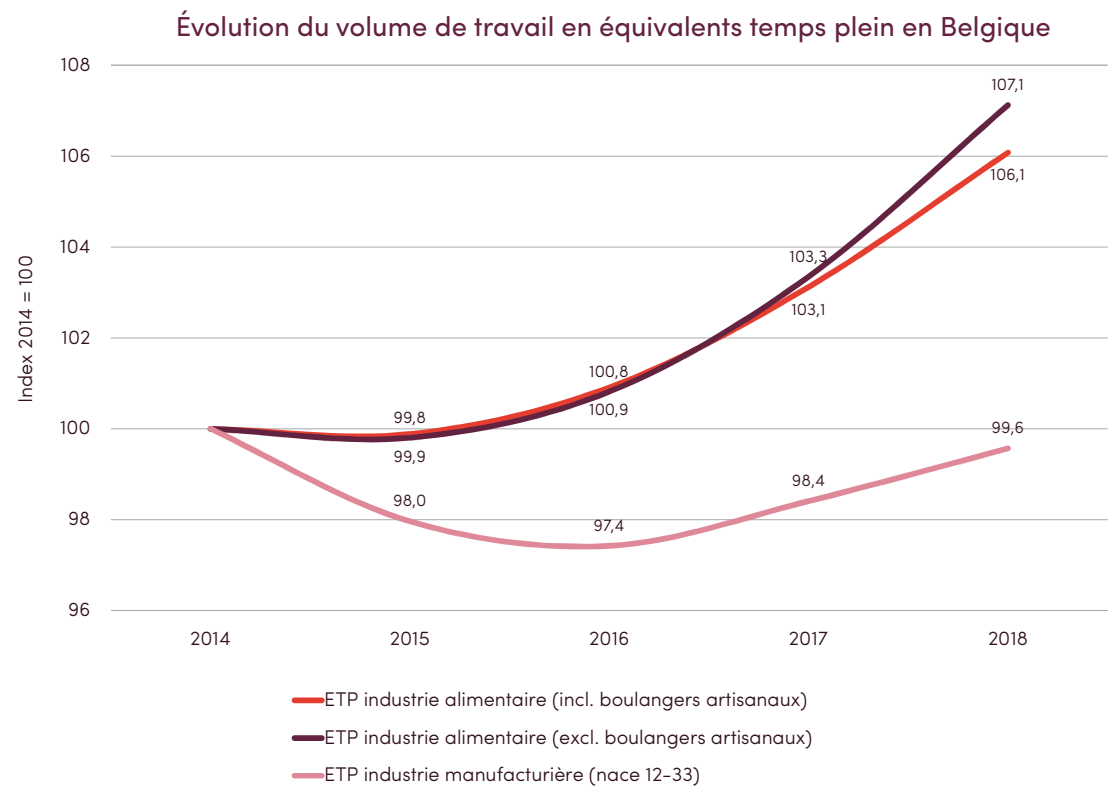
L'industrie alimentaire est le premier employeur industriel en Belgique

L'industrie alimentaire garantit un cinquième des emplois dans l'industrie manufacturière

Évolution de l'emploi

En 2018, l'industrie alimentaire était de loin le plus grand employeur industriel de Belgique. Il y avait 92 743 emplois dans le secteur, soit 77 669 équivalents temps plein (ETP). Par rapport à 2017, le nombre d'emplois a progressé de 2,2 %, tandis que les ETP ont augmenté de 2,9 %.

Le reste de l'industrie manufacturière a, lui aussi, connu une augmentation de l'emploi en 2018 (+4 402 ETP, soit 1,2 % de plus qu'en 2017). En raison de la croissance plus forte dans l'industrie alimentaire, la part de celle-ci dans l'emploi industriel augmente encore en conséquence. De 18,6 % en 2014, elle est passée à 19,5 % en 2018. Exprimé en ETP, cela correspond à une évolution de 17,7 % en 2014 à 18,7 % en 2018.



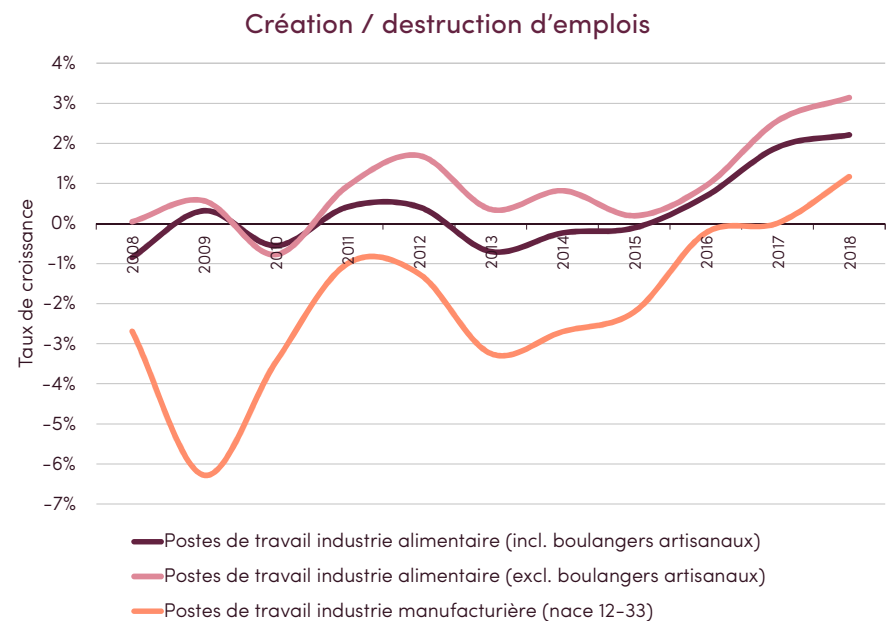
Source: ONSS décentralisées

Création d'emplois

Depuis 2016, l'afflux de travailleurs dans les entreprises du secteur alimentaire est plus élevé que les départs, et la différence entre l'afflux et le flot sortant n'a fait qu'augmenter les dernières années.

Sur les 3 dernières années, l'attractivité du secteur alimentaire a augmenté de façon exponentielle : l'afflux de travailleurs est clairement plus important que le flot sortant.

Les chiffres démontrent également que la création d'emplois nette est considérablement plus élevée dans le secteur alimentaire que dans le reste de l'industrie.



Source: ONSS décentralisées

Répartition de l'emploi

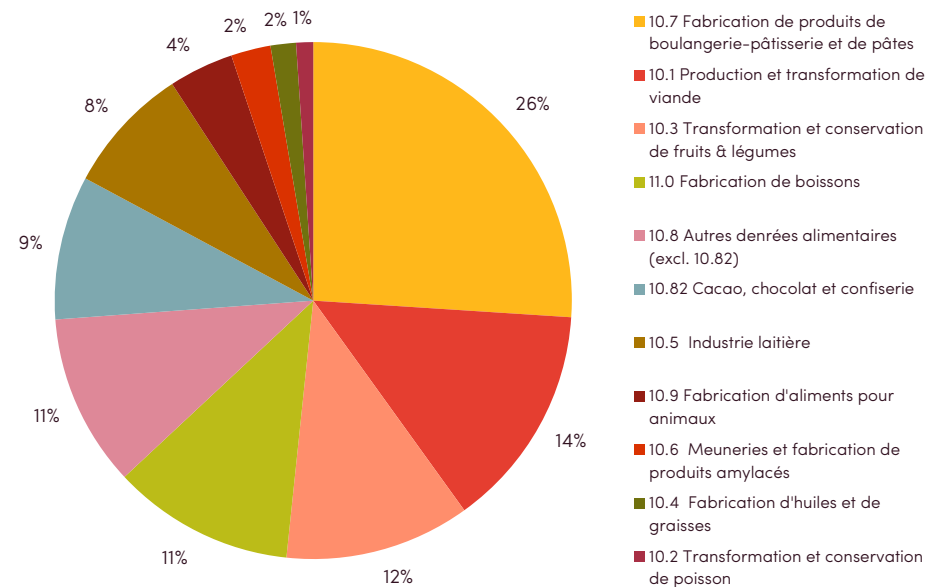
Les 3 plus grands sous-secteurs en termes de nombre d'emplois sont le secteur de la boulangerie, l'industrie de la viande et le secteur de la transformation et la conservation de fruits et de légumes, représentant ensemble 52 % de l'emploi total.

Par rapport à 2008, l'emploi dans les entreprises de moins de 50 travailleurs a baissé au profit de plus grandes entreprises employant de 50 à 100 travailleurs et au profit des grandes entreprises de plus de 500 travailleurs. Le recul dans les plus petites entreprises est surtout dû à la disparition des petites boulangeries. L'industrie alimentaire connaît une nette augmentation de la taille des entreprises.

Répartition régionale

La Flandre compte 70 % du nombre d'emplois, la Wallonie 25 % et la Région bruxelloise 5 %. En comparaison avec le chiffre d'affaires, la Flandre occupe donc une position moins dominante.

Répartition des emplois par sous-secteur (2018)

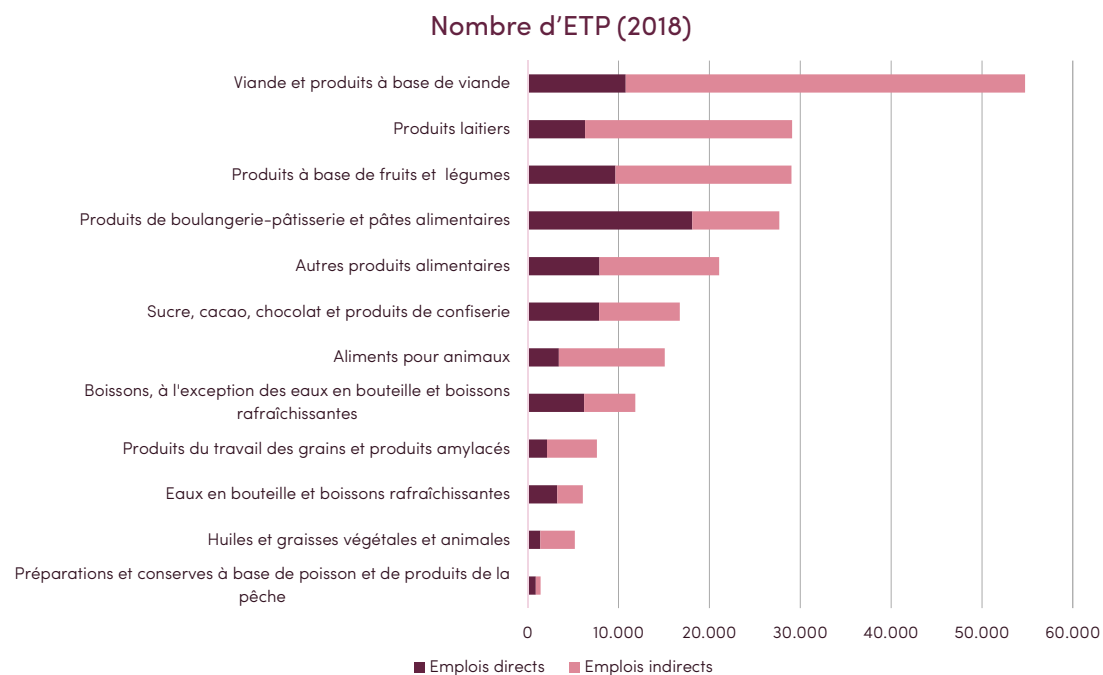


Source: ONSS décentralisées

Emploi indirect

L'industrie alimentaire n'est pas seulement responsable d'un grand nombre d'emplois (près de 78.000 ETP). Elle crée également indirectement plus de 147.000 ETP. En d'autres termes, 1 emploi dans l'industrie alimentaire génère près de 2 emplois dans d'autres secteurs!

Le sous-secteur autour duquel gravite le plus d'emplois indirects est celui de la viande. Pour chaque ETP travaillant dans ce secteur, 4 ETP supplémentaires y sont liés. Deux sous-secteurs connaissent quant à eux un multiplicateur d'emploi compris entre 3 et 4 : les produits laitiers (3,62) et les aliments pour animaux (3,44).



Source: ONSS décentralisées, BFP, calculs propres

Employeurs

Un véritable secteur PME



4282

employeurs



travailleurs
par employeur

Points à retenir

96 % des employeurs occupent moins de 100 travailleurs

28 % des employeurs de l'industrie manufacturière sont actifs dans l'industrie alimentaire

L'agrandissement d'échelle se poursuit

Évolution des employeurs

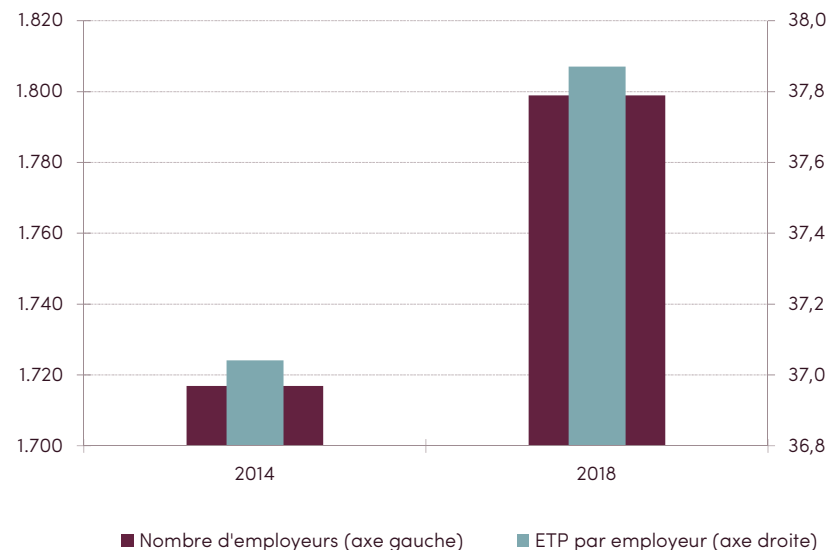
En 2018, l'industrie alimentaire comptait 4 284 employeurs, dont 2 485 boulangers artisanaux. L'industrie alimentaire représente 28 % des employeurs de l'industrie manufacturière. Cette part élevée découle du fait que l'industrie alimentaire compte relativement plus de PME que le secteur industriel moyen.

Ces dernières années, le nombre d'employeurs dans l'industrie alimentaire n'a cessé de diminuer, année après année (-5,5 % par rapport à 2014, soit 248 employeurs en moins). Une nuance de taille : si l'on fait abstraction des boulangeries artisanales, le nombre d'employeurs a augmenté de 82 unités entre 2014 et 2018. De plus, la taille moyenne de ces entreprises a progressé de 37 à près de 38 ETP (de 21 à 22 en incluant les boulangeries artisanales).

Répartition sectorielle

À l'exception des petites boulangeries (58 % du nombre total d'employeurs dans l'industrie alimentaire), les 3 sous-secteurs avec le plus grand nombre d'employeurs sont : la viande (22 %), le chocolat (14 %) et la fabrication d'aliments sauf le chocolat (13 %).

Évolution du nombre d'employeurs et de la taille moyenne des entreprises (à l'exception des boulangeries artisanales)



Source: ONSS décentralisées

Valeur ajoutée

En baisse



€ 8,22
milliards



-0,6 %
en 2017

Points à retenir

L'industrie alimentaire représente environ 15 % de la valeur ajoutée de l'industrie

La valeur ajoutée de l'industrie alimentaire belge n'a augmenté que de 2,7 % en 4 ans

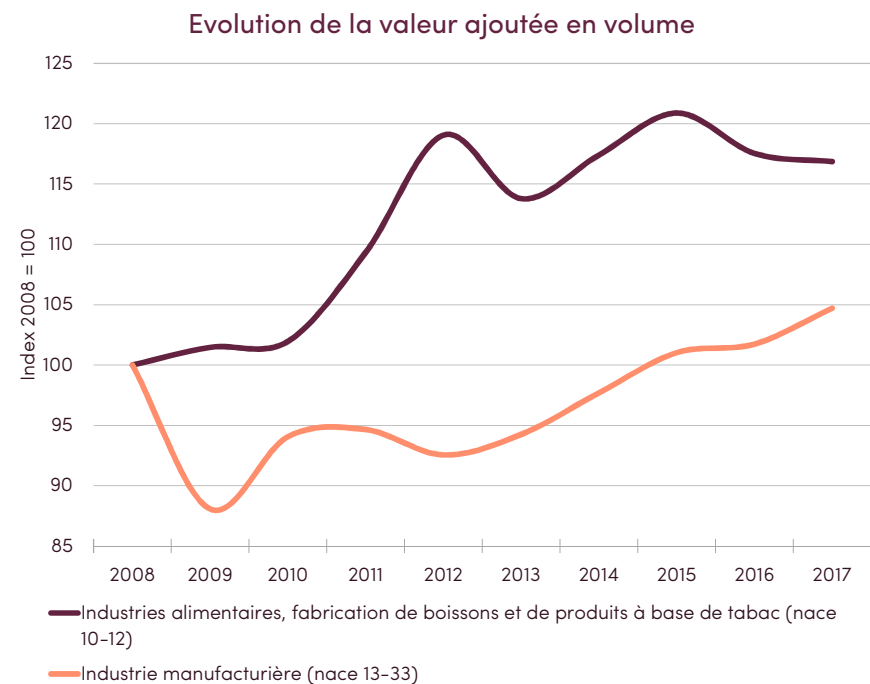
Le reste de l'industrie manufacturière se porte bien mieux (+11,1 % en 4 ans)

Évolution de la valeur ajoutée

Sur les 10 dernières années, la valeur ajoutée en volume de l'industrie des produits alimentaires et du tabac a connu une progression de près de 17 %. Cependant, deux périodes peuvent être distinguées. D'une part, la période 2008-2012 durant laquelle, après une stagnation lors de la crise économique, la valeur ajoutée a très fortement augmenté. D'autre part, la période 2013-2017 où la valeur ajoutée a stagné. Depuis 2013, la croissance dans le reste de l'industrie manufacturière est d'ailleurs systématiquement plus élevée que dans l'industrie alimentaire. Par conséquent, la part de l'industrie alimentaire dans la valeur ajoutée totale de l'industrie manufacturière est passée de 16,7 % en 2012 à 14,8 % en 2017.

Répartition régionale

La Flandre a généré 72 % de la valeur ajoutée, la Wallonie 23 % et Bruxelles 5 %.



Source: BNB

Compétitivité

Compétitivité sous pression en raison des coûts salariaux et énergétiques



3,95 %
marge
opérationnelle



19,3 %
handicap
salarial

Points à retenir

Une heure de travail coûte 1/5ème de plus en Belgique que dans les pays voisins

Les choix politiques ont fait augmenter la facture d'électricité des entreprises alimentaires jusqu'à 420 % en 8 ans

Les marges opérationnelles nettes sous pression

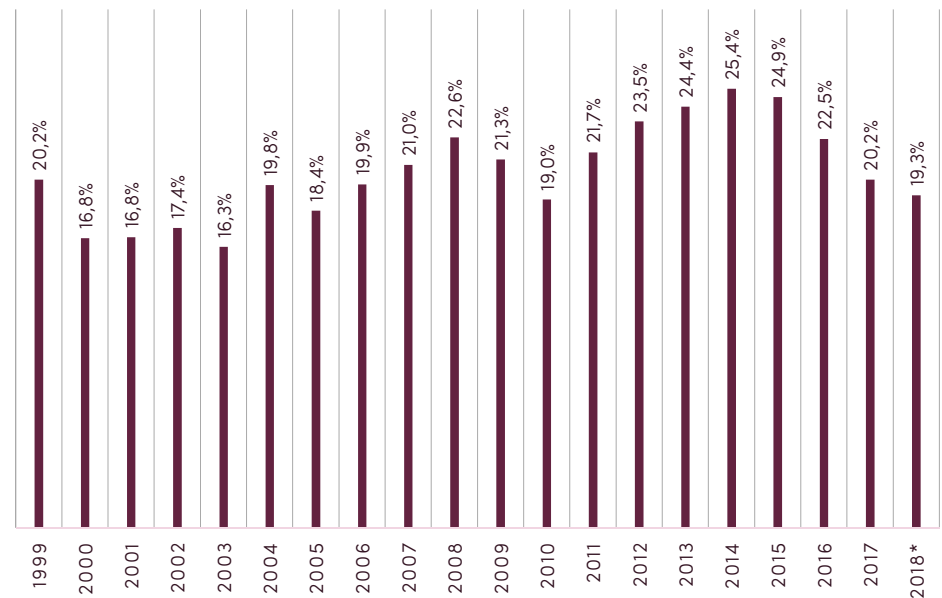
Évolution du handicap salarial

Le handicap salarial de l'industrie alimentaire belge (en tenant compte des subventions salariales) s'élevait, fin 2014, à plus de 25 % par rapport à la moyenne pondérée des trois pays voisins. Un niveau élevé intenable pour la position concurrentielle du secteur.

Depuis 2015, en raison de différentes mesures du gouvernement (saut d'index, modération salariale, tax shift), le handicap salarial est en baisse, et ceci se traduit par une augmentation de l'emploi dans le secteur.

Sur la base des calculs de Fevia, le handicap salarial serait encore de 19,3 % fin 2018. Afin de maintenir la tendance positive en matière d'emploi, la priorité reste une nouvelle diminution du handicap salarial.

Handicap salarial de la Belgique par rapport aux pays voisins (DE,FR,NL)



Source: Eurostat,, CCE, calculs propres

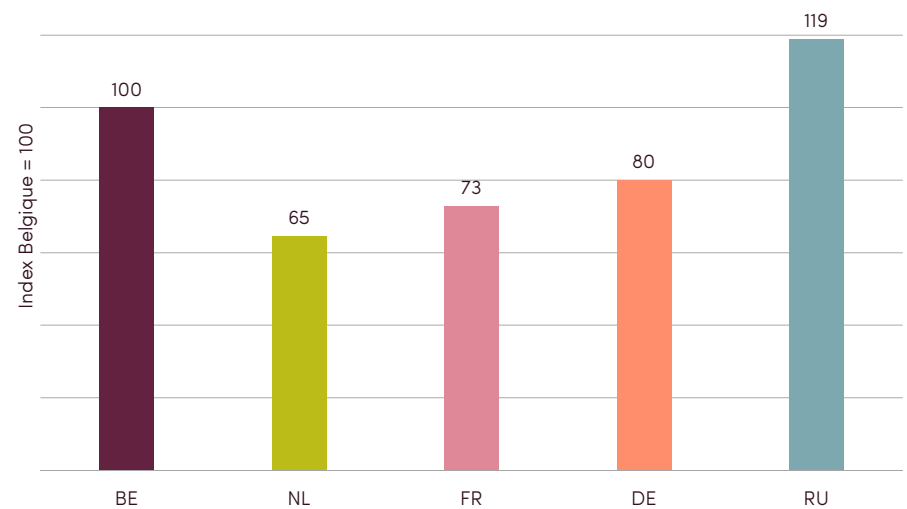
Évolution du prix de l'électricité

Les petites entreprises alimentaires belges à forte consommation électrique paient leur électricité entre 25 et 55 % de plus que dans les pays voisins, à savoir l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. C'est uniquement au Royaume-Uni qu'une entreprise similaire payerait son électricité plus chère.

La hausse des surcoûts (les coûts découlant de la politique et dont le financement est assuré par les consommateurs d'électricité) en est à la raison. D'après des calculs de Fevia, une entreprise alimentaire wallonne moyenne a vu les surcoûts sur sa facture d'électricité augmenter de presque 337 % sur une période de 8 ans. Et pour une entreprise flamande moyenne, cette hausse est même de près de 420 %.

Cette forte augmentation des surcoûts sur la facture d'électricité s'applique aux entreprises qui participent à une Convention énergétique (Flandre) ou à un Accord de branche (Wallonie). Ces entreprises reçoivent certaines compensations financières en échange d'efforts considérables dans le domaine de l'énergie. Sans ces compensations, l'augmentation des surcoûts serait encore plus importante.

Coût de l'électricité pour une petite entreprise électro-intensive (10 MWh) par rapport aux pays voisins



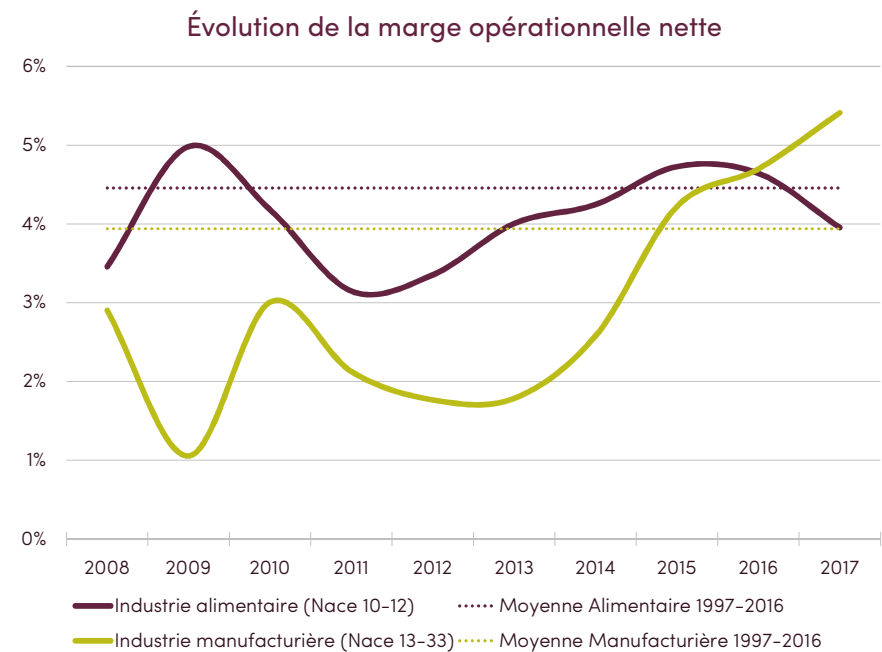
Source: CREG

Évolution de la marge opérationnelle nette

La marge moyenne a baissé en 2017 pour atteindre 3,95 %. Par conséquent, en 2017, la marge opérationnelle nette de l'industrie alimentaire revient sous le niveau moyen des 20 dernières années, après avoir été au-dessus de ce niveau en 2015 et 2016.

Le reste de l'industrie manufacturière continue quant à lui à consolider sa marge opérationnelle. En effet, elle se situe en 2017 1,5 point de pourcentage au-dessus de sa moyenne historique.

Pour l'industrie alimentaire, atteindre une marge suffisante reste un défi majeur. En effet, comme nous l'avons dit précédemment, la marge permet aux entreprises alimentaires de réaliser des investissements mais aussi de d'augmenter l'emploi. Ceci permet également à l'industrie alimentaire de rester, dans le futur, le maillon fort de l'industrie belge.



Source: BNB

Redistribution aux autorités

Plus d'emplois =
hausse des recettes
fiscales



€ 1,37
milliard de
cotisations
patronales à
la sécurité
sociale



+3,5 %
en 2017

Points à retenir

521 millions d'euros de précompte
professionnel

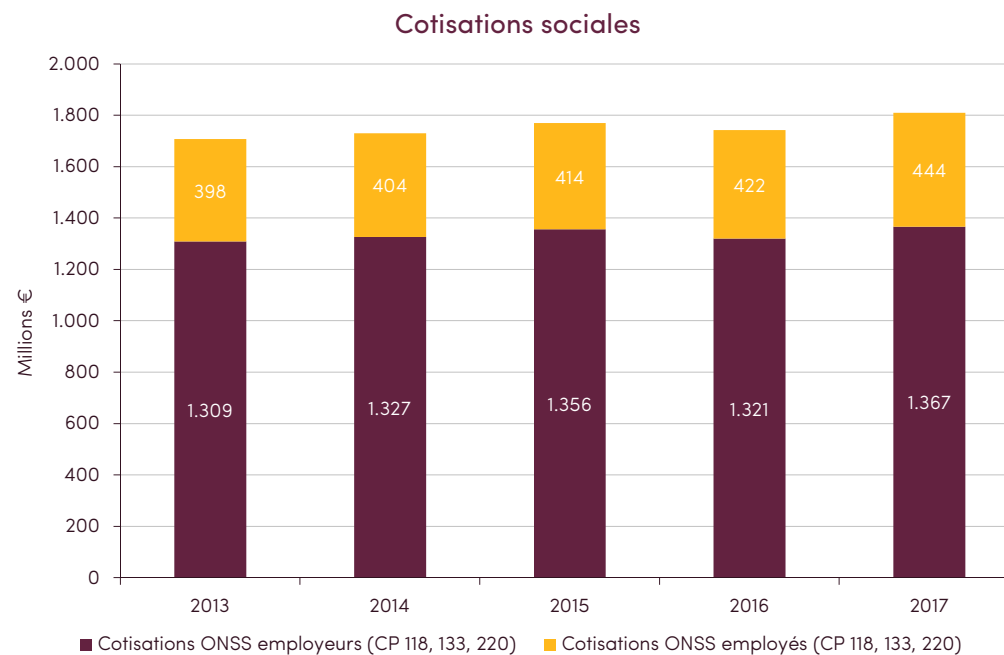
L'impôt sur les bénéfices augmente de 1,2 %
en 2017

En 5 ans, la redistribution aux autorités
augmente de 9,5 %

Cotisations de sécurité sociale

En 2017, l'emploi direct dans l'industrie alimentaire a rapporté 1,37 milliard d'euros de cotisations patronales à la sécurité sociale, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du nombre de travailleurs dans l'industrie alimentaire et par l'indexation des salaires en 2017. L'industrie alimentaire représente 14,4 % des cotisations patronales à l'ONSS dans l'industrie manufacturière. Par rapport à 2013, les cotisations patronales de l'industrie alimentaire ont augmenté de 4,4 %.

En outre, les travailleurs de l'industrie alimentaire ont versé, en 2017, 444 millions d'euros à la sécurité sociale. Par rapport à 2016, il s'agit d'une augmentation de 5,1 % représentant 14,1 % de l'ensemble des cotisations des travailleurs à l'ONSS dans l'industrie manufacturière. Par rapport à 2013, les cotisations des travailleurs à la sécurité sociale ont augmenté de 11,4 % dans l'industrie alimentaire.



Source: ONSS

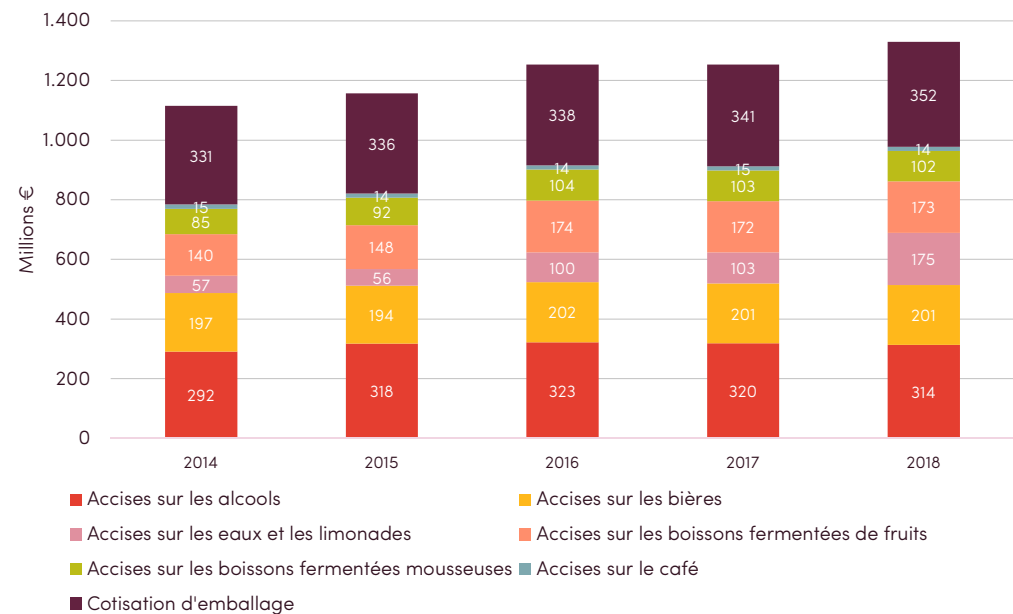
Fiscalité indirecte très lourde

La fiscalité indirecte pesant sur le secteur alimentaire, en particulier la fabrication de boissons, est très lourde avec un total de plus de 1,3 milliards d'euros en 2018. Les accises sur les boissons alcoolisées ont rapporté 314 millions d'euros, 201 millions d'euros sur les bières et 175 millions d'euros sur les eaux et limonades. À noter que les accises sur ces dernières ont connu une très forte augmentation en 2016 et 2018 en raison d'un relèvement des taux.

Achats transfrontaliers

Il n'est dès lors pas étonnant de retrouver les boissons alcoolisées et les eaux minérales et limonades parmi les secteurs qui ont subi une progression très importante des achats transfrontaliers (respectivement +61 % et +14 % entre 2013 et 2018; source: Gfk). A noter que la part des achats transfrontaliers dans la consommation totale tourne pour ces secteurs autour des 5 %, contre 2,8 % en moyenne pour le secteur « alimentation et boissons » dans son ensemble.

Fiscalité indirecte pesant sur les entreprises



Source: SPF Finances

Formations

Hausse du nombre de formations



16.000

postes
vacants dans
les métiers en
pénurie



36.000

travailleurs
formés

Points à retenir

18,7 % du nombre de postes vacants pour les opérateurs de production alimentaire restent ouverts plus de 180 jours

Il est nécessaire d'investir davantage dans les formations sur le lieu de travail comme l'apprentissage en alternance

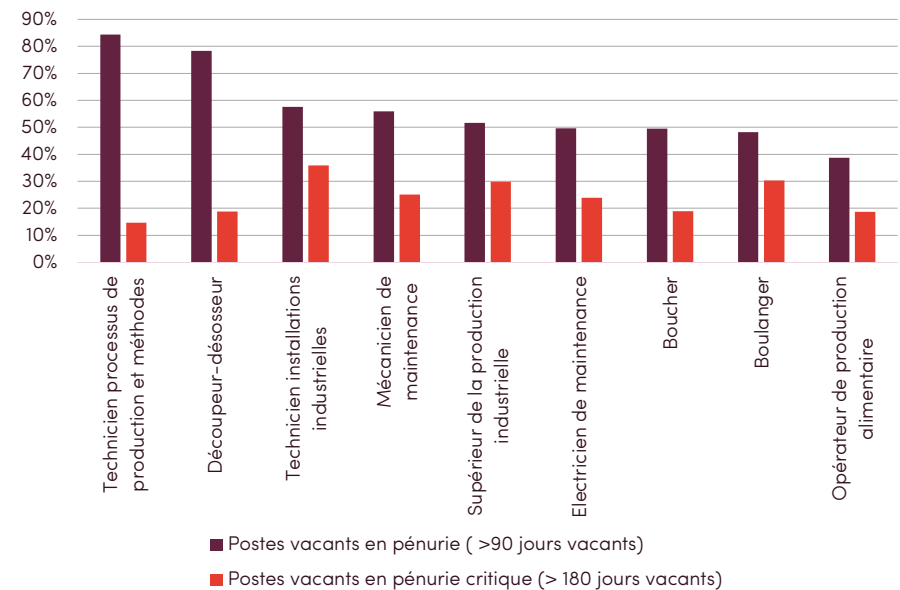
Nombre d'inscriptions record à des formations en 2018

Postes vacants dans les métiers en pénurie

L'industrie alimentaire compte un grand nombre de postes vacants dans les métiers en pénurie. En Flandre, il s'agit surtout de profils techniques. Par exemple, près de 85 % du nombre de postes vacants pour un technicien de processus et méthodes de production restent ouverts plus de 90 jours. Pour un technicien d'installations industrielles, 36 % du nombre de postes vacants restent même ouverts pendant 180 jours. Outre ces profils industriels généraux, certains profils spécifiques au secteur alimentaire comme les découpeurs, les bouchers, les boulangers, et les collaborateurs de production sont particulièrement difficiles à trouver.

En Wallonie, la situation est similaire. Ainsi, chacun de ces profils est inscrit sur la liste des fonctions en pénurie du Forem. Ces métiers en pénurie sont ceux pour lesquels on observe d'une part, des difficultés de recrutement des entreprises parmi les candidats potentiels (problème de qualification, expérience nécessaire, maîtrise des langues, conditions de travail, etc.) et d'autre part, une pénurie de main d'œuvre, c'est-à-dire que pour ces métiers, on note également un manque quantitatif de candidats.

Part des métiers en pénurie par type de poste vacant en Flandre (alimentation; 2018)



Source: VDAB

Formations chez Alimento

En 2018, plus de 7 entreprises sur 10 employant plus de 20 travailleurs ont participé à des formations dispensées par Alimento, le fonds sectoriel de l'industrie alimentaire. Les plus petites entreprises sont relativement moins nombreuses dans le cas.

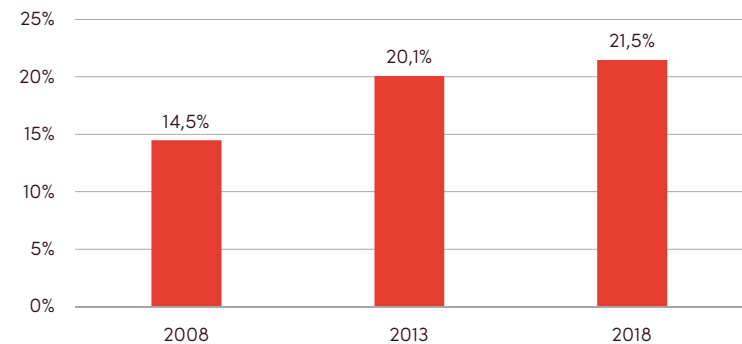
Dans l'industrie alimentaire, plus d'un travailleur sur 5 a suivi une formation en 2018. C'est une forte progression par rapport à dix ans plus tôt : en 2008, la participation n'était que de 1 sur 7 (14,5 %).

A noter que les formations spécifiques au secteur alimentaire (sécurité alimentaire, hygiène, qualité, technologie alimentaire, ...) ont été les plus populaires avec une part de 30 % de l'ensemble des formations dispensées.

Portée auprès des employeurs, par taille, en 2018

Taille de l'entreprise	% Employeurs concernés	
< 10 travailleurs	13,7%	11,8%
10-19 travailleurs		25,6%
20-49 travailleurs	69,7%	53,2%
50-99 travailleurs		82,7%
> 100 travailleurs		92,5%
TOTAL	23,0%	23,0%

Evolution de la portée auprès des travailleurs



Source: Alimento

Innovation

Les entreprises belges sont pionnières



48 %

font de l'innovation organisationnelle



7 %

avec au moins une innovation « world-class »

Points à retenir

L'industrie alimentaire est un pionnier dans le domaine de l'innovation organisationnelle et l'innovation de marketing

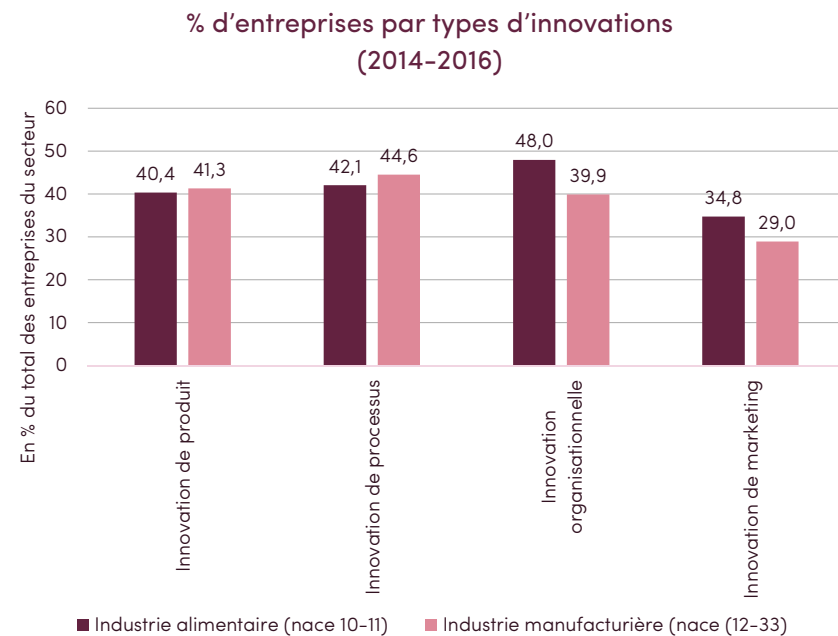
Près de 80 % des entreprises innovantes avec des produits « nouveaux pour le marché »

18 % du chiffre d'affaires des entreprises innovantes provient de nouveaux produits

Types d'innovations

Il ressort des chiffres de l'enquête européenne CIS2016 qu'entre 2014 et 2016, 40 % des producteurs alimentaires belges ont introduit une innovation de produit, et 42 % une innovation de processus. Avec ces chiffres, le secteur se trouve juste en-dessous de la moyenne dans le reste de l'industrie manufacturière.

Par contre, l'industrie alimentaire éclipse ses rivaux en matière d'innovation organisationnelle, avec près de la moitié des entreprises qui ont introduit une telle innovation. C'est considérablement plus que dans le reste de l'industrie manufacturière. Enfin, l'industrie alimentaire belge est aussi clairement en tête en matière d'innovation de marketing.



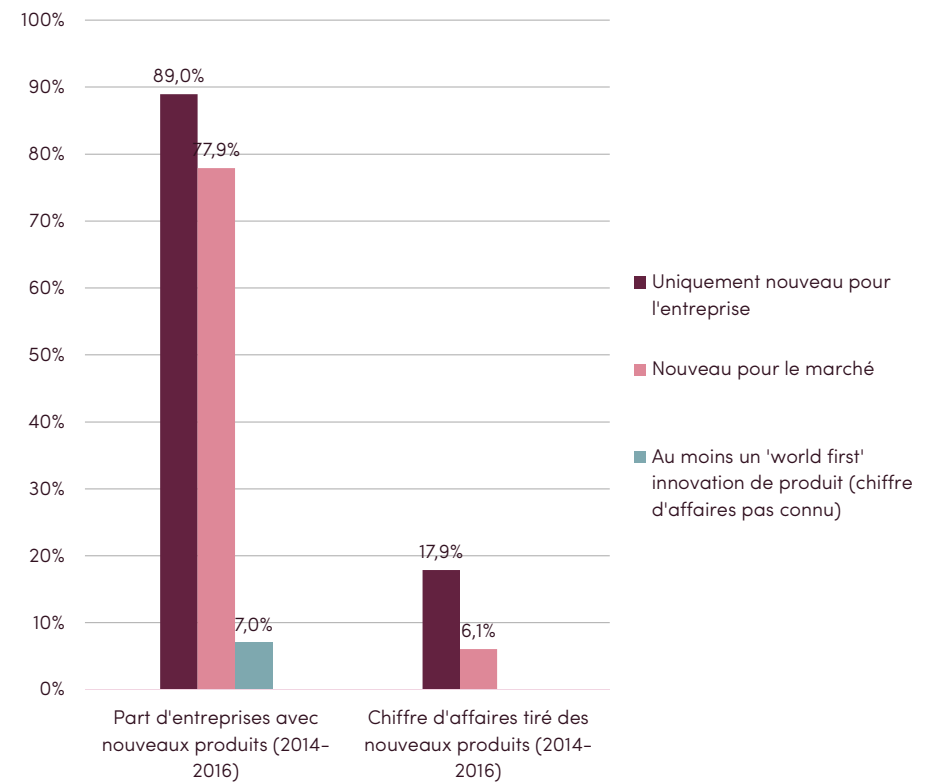
Source: Eurostat

Degré d'innovation

Parmi les entreprises innovantes de l'industrie alimentaire, neuf sur dix ont introduit un produit nouveau par rapport à leur assortiment lors de la période 2014-2016 et la toute grande majorité d'entre elles est même innovante sur l'ensemble de leur marché. Epinglons aussi le fait que 7% de ces entreprises ont également développé une innovation mondiale!

Le chiffre d'affaires découlant des nouveaux produits représente quasi 1/5ième du total.

Nouveaux produits dans l'industrie alimentaire



Source: Eurostat